



**Le ministre de l'Administration Territoriale demande le gel de fonds récoltés par Maurice Kamto pour venir en aide aux populations face au coronavirus.**

Paul Atanga Nji est déterminé à tordre le cou à **Survie-Cameroon-Survival-Initiative**», une sorte de plan Marshall lancé par Maurice Kamto, contre le Covid-19, une pandémie qui affecte déjà près de 1000 personnes au Cameroun, faisant du pays le deuxième foyer de la maladie en Afrique Subsaharienne après l'Afrique du Sud.

L'avocat-politicien a initié cette action transpartisane pour venir en aider à toutes les couches de la société durant cette période extrêmement difficile. Cette initiative connaît l'adhésion massive des Camerounais de l'intérieur et de l'extérieur du pays, nonobstant les menaces du Minat, qui a brandi deux vieilles lois, pour interdire l'initiative de Maurice Kamto, indiquant que cette démarche est soumise à son autorisation préalable.

Le sulfureux ministre, a en outre invité les banques commerciales et établissements de micro finance où sont domiciliés les comptes dédiés à ces opérations de les fermer immédiatement.

Fidèle à sa démarche, le super chef de terre, vient de saisir par correspondance le ministre des Finances pour lui demander le gel des fonds de « Survie-Cameroon».

Redoutant un blanchiment d'argent, Paul Atanag Nji souhaite par ailleurs que le Minfi exige auprès de l'Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF), une enquête sur les activités « Survie-Cameroon » de Maurice Kamto

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE

CABINET DU MINISTRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL  
ADMINISTRATION

Yaoundé, le 13 Août 2020

N° 001404 /L/MINAT/CAB

Le Ministre de l'Administration Territoriale  
The Minister of Territorial Administration

A

Monsieur le Ministre des Finances

YAOUNDE

**TRÈS URGENT**

**Objet :** Ouverture d'une enquête et gel des fonds de  
l'association illégale dénommée « Survie Cameroon -  
Survival Initiative » par l'ANIF.

**COPIE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai adressé ce jour, une correspondance au Directeur Général d'Afriland First Bank relative à la clôture du compte ouvert par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) sous le couvert d'une association illégale dénommée « Survie Cameroon - Survival Initiative » en vue de la collecte de l'épargne publique.

Ma démarche est motivée par les raisons ci-après :

1. Le MINAT qui assure la tutelle des partis politiques et des associations n'a pas connaissance de l'existence d'une association dénommée « Survie Cameroon – Survival Initiative » dans ses registres ;
2. Conformément aux dispositions de la loi n°83/002 du 21 juillet 1983 et de son décret d'application n°85/1131 du 14 août 1985, l'appel à la générosité publique, pour quelque raison que ce soit, doit être autorisé par le MINAT ;
3. Selon la loi n°90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques (Art. 10), il est formellement interdit à un parti politique de recevoir des fonds de l'extérieur ;
4. Ayant violé les textes en vigueur et les conditions usuelles qu'une association doit remplir pour pouvoir ouvrir un compte, le sous-compte dénommé « Survie Cameroon – Survival Initiative » n'aurait pas dû être ouvert dans un établissement bancaire au Cameroun.

Bien plus, l'association illégale sus-citée, placée sous le couvert d'un parti politique ayant un compte bancaire domicilié à Afriland First Bank, est engagée dans une collecte de l'épargne publique prétendument destinée à la lutte contre le COVID-19.

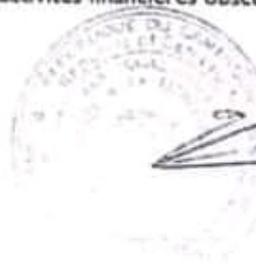
Au regard de ce qui précède, je vous saurai gré de bien vouloir solliciter auprès des responsables de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), dont la mission est, entre autres, de lutter contre le blanchiment d'argent, l'ouverture d'une enquête sur les activités de « Survie Cameroon- Survival Initiative » et, au besoin, de geler au préalable les fonds déjà collectés, sans préjudice des poursuites judiciaires à l'encontre de toutes les personnes à l'origine des activités financières obscures de ladite association.



Copie :

MINETAT SGPR  
MINETAT MINJUSTICE  
SGPM  
MINDEF  
SED  
DGSN  
DGRE

13 Aout 2020



*[Signature]*

Y. N. N. N. N.

Scanned with CamScanner